



Forest Peoples Programme

1c Fosseyway Business Centre, Stratford Road, Moreton-in-Marsh GL56 9NQ,
UK. tél.: +44 (0)1608 652893 téléc.: +44 (0)1608 652878 info@forestpeoples.org
www.forestpeoples.org



VIDIS
Vereniging van Inheemse
Dorpshoofden in Suriname



UOBDU
United Organisation
for Batwa Development
in Uganda



Inter-Mountain Peoples' Education and
Culture in Thailand Association



IKAP- Indigenous Knowledge and
Peoples Network Thaïlande

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

10 janvier 2011

Partage du pouvoir - la fin de la « forteresse » de la conservation?

Les organismes de conservation de la nature prendront-ils enfin des mesures concrètes pour mettre en œuvre leurs engagements visant la reconnaissance des droits des peuples autochtones dans les aires protégées?

Au cours des dix dernières années, les gouvernements et les organismes de conservation ont pris des engagements importants visant à faire respecter les droits des peuples autochtones et des communautés locales dans les politiques et les activités relatives aux aires protégées. Toutefois, dans les faits, l'appauvrissement des peuples autochtones et leur déplacement de leurs terres ancestrales à la suite de la mise en place d'aires protégées constituent encore les coûts cachés de la conservation. Bien que les peuples autochtones soient de plus en plus reconnus comme étant les gardiens des forêts, des zones humides, des mers et autres écosystèmes dont ils sont tributaires, ils continuent à être exclus de nombreuses discussions et projets de conservation de la biodiversité et de sauvegarde d'espèces charismatiques et de leurs habitats. Avec le potentiel d'augmentation drastique du financement pour la conservation, résultant d'une part de paiements pour la Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) et d'autre part de l'objectif de la Convention sur la diversité biologique consistant à élargir l'étendue des aires protégées à 17% de la surface terrestre et à 10% de la surface maritime d'ici 2020, il est essentiel que les États et les organismes de conservation mettent immédiatement en œuvre des procédures et des mesures visant la reconnaissance des droits des peuples autochtones à travers le monde.

L'attention est maintenant centrée sur un dialogue de haut niveau entre des représentants des peuples autochtones et l'UICN, le plus ancien et le plus vaste réseau environnemental du monde regroupant des gouvernements, des ONG et des scientifiques. Ce dialogue aura lieu les 12 et 13 janvier 2011 dans le cadre de la conférence *Sharing Power (Partager le pouvoir)* en Nouvelle-Zélande et vise à trouver les façons concrètes dont l'UICN appliquera effectivement différentes résolutions et recommandations en faveur des peuples autochtones, adoptées lors du Congrès mondial sur les parcs de 2003 et des Congrès mondiaux de la nature de 2004 et 2008.

« Plusieurs résolutions et recommandations concernant les droits des peuples autochtones ont été adoptées par l'UICN depuis 1975, mais une infime partie de leur contenu a été mise en œuvre sur le

Le Forest Peoples Programme est une société à responsabilité limitée par garantie (Angleterre et Pays de Galles) immatriculée sous le numéro 3868836 et officiellement domiciliée à l'adresse ci-dessus.

Association caritative immatriculée au Royaume-Uni sous le numéro 1082158. Elle est également immatriculée comme une fondation sans but lucratif aux Pays-Bas

terrain. Nous espérons que cette rencontre ouvrira la voie à la mise en place d'un mécanisme pratique orienté vers l'action garantissant que les engagements passés soient finalement mis en œuvre à l'échelle locale et nationale. La mise sur pied d'un tel mécanisme serait aussi une contribution positive à l'Année internationale de la forêt 2011 et à la Décennie de la biodiversité 2011-2020, proclamées par les Nations Unies, » a affirmé le Dr. Maurizio Farhan Ferrari, coordonnateur du programme sur la gouvernance environnementale du Forest Peoples Programme.

En 2003, des ONG de conservation participant au Congrès mondial sur les parcs ont consolidé et enrichi les résolutions antérieures visant à protéger les droits et les modes de vie des peuples autochtones, aboutissant à l'Accord et au Plan d'action de Durban, qui ont établi un « nouveau paradigme » en matière de conservation. Parmi les principes fondamentaux ayant été adoptés figurent notamment les suivants :

- Aucun nouveau parc ne devrait être mis en place sans le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones ;
- La réinstallation forcée devrait être formellement bannie ;
- Les terres prises sans consentement devraient être restituées à leurs propriétaires traditionnels ;
- Les peuples autochtones devraient participer à la gestion des aires protégées et avoir part aux avantages ; et
- Les initiatives et démarches communautaires, tels que les aires de conservation autochtones et communautaires, devraient être reconnues et soutenues.

Également, en 2004, lors de la 7^{ème} réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, les États se sont engagés à respecter les droits des peuples autochtones et à partager le pouvoir en matière de conservation. Cependant, malgré ces engagements importants, peu de progrès ont été accomplis dans l'application de ces principes dans la pratique et il reste encore beaucoup à faire. Dans plusieurs cas, les aires protégées sont toujours imposées d'en-haut dans les territoires, les terres et les eaux occupés ou utilisés traditionnellement par les peuples autochtones.

Le lien crucial entre la permanence d'un peuple, sa culture et l'écosystème dont il fait partie constitue une excellente occasion pour que la conservation remplisse des objectifs de sauvegarde de la biodiversité en permettant aux peuples autochtones de continuer à gérer leurs territoires de façon durable. Cette réalisation constitue le fondement du « nouveau paradigme ». Quelques exemples positifs de sa mise en œuvre voient le jour, notamment celui de Campo Ma'an, au Cameroun, où les autochtones bagyéli ont regagné le respect de leur droit de cueillir des ressources du parc national. C'est un pas dans la bonne direction, bien que cela ne suffise pas à réparer entièrement les torts commis par le passé et que les Bagyéli exigent qu'on leur permette de retourner vivre là où leurs maisons se trouvaient avant la création du parc. Un autre développement positif est en cours au niveau local en Thaïlande. Un projet pilote dans le Parc national d'Ob Luang, organisé par les gouvernements thaïlandais et danois dans le cadre du projet de Gestion concertée des aires protégées (JoMPA), avec la participation des communautés karen et hmong, a donné lieu à une gestion participative du parc. Udom Charoenyomphrai, représentant Karen, se rappelle :

« Le projet a eu, entre autres résultats, la cartographie de la zone, les cartes finales ayant été acceptées tant par les communautés que par les autorités du parc, et la démarcation des terres agricoles communautaires. Bien que le projet JoMPA ait pris fin, les communautés et le parc poursuivent une démarche fructueuse de gestion concertée. Toutefois, les projets de collaboration comme JoMPA sont encore des expériences isolées et cette approche n'a malheureusement pas été adoptée comme politique nationale. »

Le « nouveau paradigme » suppose également que les territoires de conservation autochtones et les aires de conservation autochtones et communautaires soient reconnus et soutenus. Quelques exemples positifs isolés ont commencé à se faire jour, mais il s'agit généralement d'expériences dispersées et une approche mieux coordonnée est nécessaire pour assurer l'application du nouveau paradigme.

Le dialogue de haut niveau entre les représentants autochtones et les dirigeants de l'UICN dans le cadre de la conférence *Sharing Power* est l'occasion de faire un grand pas en avant pour le respect des droits des peuples autochtones dans les politiques et les pratiques de conservation. Un résumé du dialogue et des détails des engagements des cadres de l'UICN sera disponible peu après la rencontre.

Fin.

Pour en savoir plus :

- Des notes d'information de Forest Peoples Programme et de partenaires autochtones au sujet de la conférence *Sharing Power* de la CEESP de l'UICN seront disponibles à :
<http://www.forestpeoples.org/special-blogs/iucn-ceesp-sharing-power>
- *Point de presse - Securing indigenous peoples rights in conservation in Suriname, 10 janvier 2011 (en anglais seulement) –*
http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/news/2011/01/Media_Briefing_Suriname_Securing_IP_Rights_in_Conservation_Sharing_Power_Jan_2011_Eng-revMO_FM.pdf
- *Point de presse - Securing indigenous peoples' rights in conservation: A Review of South West Uganda (en anglais seulement) –*
http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/news/2011/01/Media_briefing_Uganda_Securing_IP_Rights_in_Conservation_Sharing_Power_Jan_2011_Eng_0.pdf
- *Point de presse - Indigenous peoples and protected areas in Thailand: A Review (en anglais seulement) -*
http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/news/2011/01/Media%20briefing_Thailand_IPs_and_PAs_Sharing_%20Power_2011_Eng.pdf
- On peut trouver d'autres documents sur le sujet à:
<http://www.forestpeoples.org/topics/environmental-governance/international-processes>

Personnes-ressources à contacter pour des interviews :

M. Udom Charoeniyomphrai, Inter Mountain Peoples Education and Culture in Thailand Association (IMPECT), courriel : udom_chaprai@yahoo.co.th

Dr. Prasert Trakansuphakon, Indigenous Knowledge and Peoples Network (IKAP), Thaïlande, courriel : ptrakan@gmail.com

Mme Penninah Zaninka, United Organisation for Batwa Development in Uganda (UOBDU), courriel : zaninkah@yahoo.com

Dr. Maurizio Farhan Ferrari, Forest Peoples Programme, Mobile : +44 7507 406118, courriel : maurizio@forestpeoples.org

Vereniging van Inheemse Dorpshoofden in Suriname (VIDS), tél.: +597-520130, courriel :
infovids@vids.sr